جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵙⵉⴷⵉ ⵎⵓⵃⵎⴷ ⴱⵏ ⵄⴱⴷⵍⵍⴰⵀ ⴱⴼⴰⵙ
UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH DE FES
المدرسة العليا للتكنولوجيا - تاونات
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵜⵙⴷⵡⵉⵔⵜ ⵏ ⵜⵙⵏⴰⵡⵜ - ⵜⴰⵟⵓⵏⴰⵜ
ECOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE - TAOUNATE

Termes de Référence Encadrant l'Avis d'Achat sur Bon de Commande N° 11/2026

Etablis entre :

L'Ecole Supérieure de Technologie de Taounate représentée par Mme. la Directrice par intérim.

D'une Part,

Et ..... Agissant .....
Identifiant fiscal N° .....
Registre de commerce de ..... Sous le N° .....
Identifiant commun des entreprises : .....
Siège social : .....
Faisant élection de domicile au : .....
Compte bancaire N° : .....
Ouvert auprès de : .....
Désigné ci-après par le terme « **Titulaire du Bon de commande** »

D'autre Part.

Il a été convenu entre les deux parties les points suivants :

Article 1 : Objet du BC

- Les termes de référence suivants relatifs à l'avis d'achat sur bon de commande **N° 11/2026** a pour objet de définir les conditions de collaboration entre le titulaire du Bon de Commande et l'Ecole Supérieure de Technologie Taounate (EST-T) pour Hébergement en hôtel au profit des invités et conférenciers de l'EST-Taounate.

Article 2 : Durée du contrat

- Les présents termes de références prennent effet à compter de la date de notification du bon de commande et restent valables jusqu'au 31 Décembre 2026.

Article 3 : Nature des prix :

- Les prix offerts sont fermes et non révisables, les prix remis par l'attributaire tiennent compte le bénéfice et tous droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et toutes les charges et sujétions résultant de l'application de ladite prestation.

Article 4 : Réservation :

- Les demandes devront faire l'objet d'une lettre de commande dûment signé et cacheté par le Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie Taounate et doivent parvenir à ..... par fax ou E-mail ou par tout autre moyen de communication avant l'exécution de chaque service.

Scanné avec CamScanner

Article 5 : Confidentialité :

La teneur et la tenue de cet accord sont confidentiels, la communication de tout ou partie de cet accord, ainsi que les documents et renseignements qui s'y apportent, entraine de pleine droit sa résiliation immédiate, sans préavis et sans indemnités. Ces obligations de confidentialité continueront de s'appliquer même après l'expiration du présent contrat.

Article 6 : Modalité de règlement :

- L'Ecole Supérieure de Technologie Taounate s'engage à effectuer le règlement des montants dus au plus tard 90 jours à partir de la date de facturation par virement bancaire.

Article 7 : Résiliation du contrat :

- En cas de manquement de l'une des deux parties à l'une des conditions stipulées par le présent contrat, cette dernière sera résiliée immédiatement et sans préavis par le simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties sus mentionnées.

Article 8 : Validité :

- L'Ecole Supérieure de Technologie Taounate déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses du présent contrat et approuvé par sa signature.
- En cas de litige ou contestation, seul fera foi du présent contrat. A défaut de conciliation, tout litige sera de la compétence des tribunaux de Fès.

Articles 9 : Détails des prestations :

Art N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de Mesure	Qté
01	**Une Chambre Single Demi-pension (HB))**	Hôtel 3 étoiles installé sur Fès	**Nuitée**	**26**
02	**Une Chambre Single Demi-pension (HB)**	Hôtel 4 étoiles installé sur Fès	**Nuitée**	**17**

Fès le : 16/11/2026

Signé par :

Mme. la Directrice L'Ecole Supérieure de Technologie Taounate

Le Prestataire Lu & Accepté

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah – Ecole Supérieure de Technologie Taounate – Fès

La Directrice par Intérim

Dalila BOUSTA

Scanné avec CamScanner